

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine (suite).

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur de Mathématiques au Lycée.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame-Professeur au Cours Secondaire de jeunes filles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame-Professeur de huitième au Lycée de Monaco.

Ordonnance Souveraine nommant une Institutrice au Lycée de Monaco.

Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur.

Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur.

Arrêté ministériel modifiant la composition du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco.

Arrêté ministériel désignant le Délégué du Gouvernement à la Commission chargée de dresser la Liste électorale.

Arrêté ministériel nommant les Juges supplémentaires au Tribunal Criminel.

Arrêté ministériel nommant des Membres du Bureau de Bienfaisance.

Arrêté ministériel nommant des Membres du Tribunal d'Expropriation.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux inscriptions et radiations sur la Liste électorale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Obsèques de M^l Palmaro.

Sérénade offerte à S. Exc. le Ministre d'État.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — L'École des Cocottes ; Made-moiselle Pascal.

Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

Inauguration de l'Institut de Paléontologie Humaine (Suite)

Le *Journal de Monaco* a publié, dans son dernier numéro, le compte rendu de la cérémonie d'Inauguration de l'Institut de Paléontologie qui a eu lieu, le 23 décembre dernier, en présence de M. le Président de la République Française, et donné le texte du discours prononcé à cette occasion par S. A. S. le Prince Albert I^{er}.

Nous reproduisons ci-dessous les paroles prononcées au cours de la même séance par M. Honorat, Ministre de l'Instruction Publique, M. Ed. Perrier, Membre de l'Institut de France, M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris, et M. Cartailhac, l'illustre savant.

Voici le discours de M. le Ministre de l'Instruction Publique :

Depuis que la victoire a mis fin à l'angoisse qui pesait sur les esprits, le travail des intelligences a repris son libre cours. La science française, depuis 1918, a connu de belles journées. Celle-ci est une des plus belles. Dans le nouvel Institut que nous inaugurons aujourd'hui, grâce à l'inépuisable générosité et à l'esprit de haute initiative scientifique de S. A. S. le Prince de Monaco, il nous plaît de voir le symbole de tout un mouvement nouveau, et l'un des plus beaux modèles d'une conception nouvelle de l'organisation du travail scientifique. A Paris et dans nos Universités provinciales se multiplient en effet des instituts spéciaux où sont groupés, en un

ensemble harmonieux, tous les éléments nécessaires au progrès d'une même science. Sans rompre le cadre traditionnel des Facultés, le principe de la spécialisation tend à prévaloir. Nous pouvons espérer que bientôt chaque branche importante de la science aura son palais à elle, où les chercheurs trouveront rassemblés tous les moyens d'études dont ils ont besoin, où la découverte, facilitée, ne trouvera plus d'obstacles que dans les limites mêmes de l'intelligence humaine.

La branche du savoir humain, dont ce noble bâtiment sera désormais le temple, est une de celles qui depuis longtemps excitent le plus la curiosité des chercheurs. Son mystère passionne les imaginations ; les résultats certains qu'elle donne sont des plus précieux pour la solution du problème fondamental de l'histoire de l'humanité. Les poètes et les savants ont ici un commun domaine. Qui pourrait être surpris, Monseigneur, que Vous vous y soyez appliqué, et qu'après les profondeurs de la mer, Vous ayez voulu sonder les profondeurs de la préhistoire ? Vous en retirerez, et tous les spécialistes de la même science avec Vous et grâce à Vous, les mêmes fruits merveilleux. C'est le souhait que le Ministre de l'Instruction publique apporte au nouvel Institut, avec le témoignage de la gratitude de l'Université de Paris et des milieux savants de la France entière.

M. Ed. Perrier, Membre de l'Institut, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Monsieur le Président de la République,
Monseigneur et permettez-moi d'ajouter
très éminent Confrère,

L'admirable Musée que nous inaugurons aujourd'hui et d'où on ne pourra sortir sans émotion vient couronner l'œuvre scientifique que l'Académie des Sciences a entendu honorer en vous appelant à elle et pour laquelle elle m'a chargé de Vous offrir tous ses remerciements.

L'histoire de la Mer et celle de l'Homme marquent les deux termes actuels de Votre activité scientifique qu'elles n'ont pas épuisée et, entre ces deux termes, que de choses sont venues se placer ! Officier de marine, puis Souverain d'une Principauté dont les flots de la Méditerranée, en venant mourir sur ses côtes, fait une sorte de paradis terrestre, Vos regards se sont naturellement tournés bien vite vers la Mer. Vous avez voulu connaître tous ses secrets. Vos magnifiques navires ont sillonné tous les Océans, du Pôle Arctique à l'Équateur. Vos sondes sont descendues à toutes les profondeurs ; Vos lignes, Vos chaluts, Vos fins filets de soie ont, sous toutes les latitudes, recueilli les animaux étranges ou singulièrement délicats qui, fuyant la lutte pour la vie, trop ardente sur les rivages, se sont réfugiés dans les profondeurs ténébreuses, longtemps réputées vides ou insondables, des abîmes océaniques, et aussi ceux qui se balancent mollement entre deux eaux ou flottent à la surface des vagues, les uns inondés des rayons d'un soleil tropical, les autres baignés par les pâles lueurs de la lumière polaire. Vous avez consacré à leur description et à leur représentation artistique la plus magnifique, la plus luxueuse publication dont les sciences aient été jamais dotées et, pour réaliser cette œuvre, vous avez attiré et retenu autour de vous une brillante pléiade d'hommes de science qui l'ont rapidement menée à bien.

Ce n'était pas encore suffisant, à Votre gré. Toutes les richesses naturelles découvertes dans Vos expéditions, toutes celles qui ont été décrites dans les cinquante-sept volumes exposant les *Résultats scientifiques des Campagnes scientifiques* que Vous avez organisées, ont été admirablement conservées et méthodiquement exposées dans cette sorte de Temple des divinités de la Mer qu'est le Musée Océanographique de Monaco ; mais Vous avez voulu aller plus loin encore. Autant les profondeurs de la

Mer sont calmes, autant les conditions d'existence y sont constantes, autant sa surface secouée par les vents, chauffée par le soleil, refroidie par les pluies et les glaces polaires, entraînée par le cours de la lune, paraît capricieuse et agitée ; notre grand Lamarck, dans un accident survenu à Monaco, avait orienté vers la Science une carrière commencée sous les armes, s'était efforcé de préciser les lois de ses mouvements. Il avait cru découvrir qu'elle était la grande ouvrière des modifications survenues à la surface du globe. Il n'avait, pour satisfaire son ardent besoin d'explication, d'autre moyen que sa féconde imagination. Vous avez substitué au rêve des méthodes rigoureuses d'observation ; Vous avez créé, pour cela, tout un merveilleux outillage et vous avez élevé, à Paris même, le magnifique Institut Océanographique où sont rassemblées, étudiées, discutées, condensées en un corps de doctrines servant de base à un enseignement méthodique, toutes les observations dont les Mers ont été l'objet ; les premiers résultats obtenus ont été particulièrement précieux : grâce à eux, Vous avez pu dresser la carte des lieux probables de concentration des dangereuses mines flottantes que nos ennemis avaient naguère semées sur l'Atlantique. On ne peut dire le nombre des vaisseaux que Vous avez ainsi sauvés, le nombre de vies humaines que Vous avez conservées. De tels sauvetages Vous ont mérité, de la part de notre pays, une reconnaissance qui ne s'éteindra jamais.

De l'Océanographie à la Paléontologie humaine il y a loin, semble-t-il. Le Musée qui s'ouvre aujourd'hui au public prouve que Votre Altesse a su facilement franchir cette distance. En raison peut-être des regrets que lui a laissés celui où il a commis le premier de ses nombreux péchés, l'Homme a toujours apprécié les Paradis terrestres et nous avons dit que la Principauté de Monaco en était un. Nos ancêtres, en conséquence, s'y sont installés de bonne heure sur ses rivages ensoleillés, à l'abri des hivers et aussi des ardeurs tropicales. Sans doute, quand ils s'y sont établis, ils n'étaient pas en mesure d'apprécier les beautés d'une végétation où le sévère feuillage des oliviers se mêle aux luxueux panaches des palmiers, aux délicates frondes du *mimosa*, aux raquettes des figuiers de Barbarie et aux splendeurs des fleurs tropicales, mais ils y trouvaient des abris et c'était pour la possession de ces maigres biens qu'ils se livraient des combats dont ils ont retracé au burin ou au pinceau de nombreux épisodes sur les parois de leurs cavernes. Des reliques précieuses d'une humanité vieille de plusieurs milliers de siècles se trouvent un peu partout dans la Principauté de Monaco ; Vous fûtes tenté de l'étudier au début de Votre seconde carrière scientifique. Un petit noyau, après que Rivière eut découvert les restes célèbres de l'Homme de Grimaldi, un petit noyau de chercheurs zélés et éclairés, guidés par les savants conseils du Professeur Boule que Vous avez choisi pour diriger ce Musée et qui ne cesse de rendre à la Paléontologie les plus signalés services, se forma autour de Vous et continua l'œuvre que Vous aviez commencée lorsque la Mer, cette grande charmeuse, Vous eut accaparé : aujourd'hui il y a, dans la Principauté, trois centres de fouilles parmi lesquels une caverne a été explorée sur une profondeur de 800 mètres.

D'autre part, dans le midi de la France, en Espagne, souvent sur Vos indications, des découvertes se sont multipliées ; elles sont connues de tout le monde savant, grâce aux quatre magnifiques volumes in-4^o que vous avez publiés et où sont notamment reproduits les curieux dessins gravés ou peints sur les parois de nombreuses grottes, documents précieux pour la reconstitution des mœurs et l'appréciation de l'intelligence des premiers habitants de nos régions. C'est en 1910, la caverne de Font de Gaume, aux Eyzères, dans la Dordogne ; en 1912, celles de la région Cantabrique, en Espagne ; en 1913, celle de la Pasiega, près de Santander ; en 1915,

celle de Pileta, près de Malaga; d'autres vont suivre. Les planches de ces beaux volumes ne nous font pas connaître les traits des visages de nos précurseurs; mais ils nous les montrent aux prises avec de grands carnassiers: lions, tigres ou panthères, ou avec des ours et des loups, voisinant avec des éléphants, des rhinocéros bicornes, des bisons aux gibbosités énormes, des rennes ou des chevaux. Certains signes indéchiffrables pour nous laissent soupçonner un commencement d'écriture, dont pouvaient être parfaitement capables des artistes qui ont montré un sens si raffiné des attitudes dans la figuration des animaux, des femmes et des guerriers.

Vous avez eu la pensée, Monseigneur, de réunir dans ce Palais toutes les merveilles qui ressuscitent la mentalité d'une humanité dont l'antiquité déconcertante fait paraître presque moderne, cette antiquité Egyptienne dont la révélation valut à Champollion une légitime célébrité que partagea plus tard son émule regretté, notre contemporain Maspéro. Que sont, en effet, les 6.000 ans qui se sont écoulés depuis les Pharaons, en regard des temps qui nous séparent de l'époque où, sur notre sol, l'homme se mesurait avec les animaux géants, aujourd'hui refoulés sous les tropiques et qui remontaient alors jusque vers les pôles, s'accommodant de tous les climats, grâce à des modifications légères d'organisation. C'est le plus curieux chapitre, le plus mystérieux, le plus longuement et le plus passionnément contesté de l'histoire de l'Homme que viendront déchiffrer ici tous ceux qu'a tourmenté le secret de nos origines; ils s'en iront convaincus que les Mayer et Lamarck avaient raison quand ils voyaient dans le Temps le patient ouvrier des mondes, et pleins de reconnaissance pour le Prince qui leur aura ouvert de si vastes horizons et qui a su faire à la science française une si grande part dans Ses munificences.

A son tour, M. le Président du Conseil Municipal de Paris a prononcé les paroles suivantes:

Monsieur le Président de la République,
Monseigneur,

Qu'il soit permis au Président du Conseil Municipal de s'associer en quelques mots aux remerciements que vient d'adresser à Votre Altesse M. le Ministre de l'Instruction publique.

Certes, c'est l'Etat français, c'est la France entière qui reçoit de Votre munificence ce don vraiment princier, mais Paris a le droit et le devoir de manifester à Votre Altesse une particulière gratitude, puisque cet Institut de Paléontologie humaine vient orner d'un nouveau et magnifique fleuron sa couronne de lumière, puisqu'il vient ajouter aussi à son incomparable décor monumental un des plus sûrs chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture contemporaines.

Que soient donc loués l'architecte et le sculpteur, MM. Pontremoli et Constant Roux, d'avoir si brillamment contribué à l'embellissement de la capitale, et que Votre Altesse daigne recevoir encore une fois l'hommage de notre reconnaissance pour avoir doté Paris d'une institution et d'un monument d'où rayonnent tout ensemble les prestiges de l'art et ceux de la pensée.

Enfin, M. Cartailhac a traduit sa joie et son émotion dans les termes ci-après:

Cette séance solennelle est, par le fait même du hasard, le cinquantenaire de la mort du fondateur de la Paléontologie humaine, EDOUARD LARTET.

Dernier survivant de ses disciples, ayant accepté la plus honorable mission que je pouvais remplir au soir de ma vie, celle de prendre ici la parole, j'en profite pour rendre d'abord hommage à la mémoire du Maître.

Lartet étudiait les animaux fossiles depuis de longues années lorsqu'il fut en mesure de démontrer la coexistence de l'Homme avec de grands Mammifères disparus du monde.

C'était reculer dans un lointain prodigieux nos origines. La question était grave. On la qualifiait de question suprême. Elle était pourtant déjà dans la pensée intime de Lartet lorsque, vingt ans plus tôt, il découvrait les restes d'un singe dans le gisement de Sansan que ses études avaient rendu célèbre.

Les naturalistes les plus éminents l'avaient bien pensé eux aussi; leurs écrits, leurs discours témoignent de leur émotion profonde. Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, l'un des meilleurs, le plus philosophe, avait été sur le point de tout dire. Mais songeant sans doute à l'opinion publique (pas assez éclairée pour le comprendre et le suivre), il avait brusqué sa conclusion: « L'Heure de ces considérations, s'était-il écrié, n'a pas encore sonné. » Et il s'était tu.

Lartet eut au contraire la satisfaction d'assister au triomphe de ses idées. Les dix dernières années de sa vie furent fort belles. La France brillait noblement. L'expo-

sition universelle de 1867 avait attiré la plupart des nations dans des vues généreuses, humanitaires, instructives au plus haut point. La galerie centrale déroulait l'histoire du travail. On y voyait, pour la première fois, les premiers instruments des Hommes, les charmantes œuvres d'art, les images tracées par les chasseurs de l'âge du Mammouth et du Renne, c'est-à-dire d'Hommes ayant vécu plusieurs milliers d'années avant les artistes de l'antiquité classique.

C'était l'affirmation tangible de la victoire de Boucher de Perthes, le grand précurseur; — d'Edouard Lartet, le savant organisateur du succès; — de G. de Mortillet, qui avait enregistré, publié les Matériaux; — de leurs émules; — du groupe déjà imposant de leurs disciples. Lartet préside le Congrès international d'Anthropologie préhistorique. Avec lui le grand ministre Duruy inaugure le musée de Saint-Germain pour les antiquités nationales.

Au Muséum avec de Quatrefages, à la Société d'Anthropologie de Paris avec Broca, partout avec de dignes collaborateurs, Lartet a vu régner de fiers sentiments d'union pour le progrès de la science.

Il a vu Albert Gaudry préparer ses beaux travaux sur les *Enchaînements du règne animal*, dont les conclusions firent l'objet de sa *Paléontologie philosophique*, le beau livre qui vengeait notre grand Lamarck d'une vraiment trop longue indifférence!

Dès lors les esprits sont préparés. Le grand public s'habitue peu à peu aux idées nouvelles. Les découvertes se précipitent. Dans toutes nos provinces les voiles tombent qui nous cachaient les lointains horizons, et enfin l'Institut de Paléontologie humaine, avant d'avoir le palais qu'une main généreuse a construit pour la France, avant d'être installé, offrait aux nationaux et aux étrangers le trésor de ses magnifiques publications.

Cro-Magnon passe au second plan. Spy, Heidelberg, Grimaldi, La Chapelle-aux-Saints, la Ferrassie, La Quina, livrent successivement les restes osseux de ces Hommes fossiles dont nous connaissons seulement depuis longtemps les produits industriels ou artistiques.

Et lorsque parut, en 1910, la mémorable lettre de S. A. S. le Prince de Monaco à M. le Ministre de l'Instruction Publique, elle rompait avec toutes les réserves devenues vraiment retardataires; elle proclamait que « l'heure avait sonné ». Elle l'annonçait ainsi:

« Monsieur le Ministre, au cours de ma vie laborieuse j'ai souvent regretté qu'une place plus grande ne fût pas attribuée dans le mouvement intellectuel de notre époque à l'étude du mystère qui enveloppe les origines de l'Humanité.

« A mesure que mon esprit s'éclairait par la culture scientifique, je souhaitais plus ardemment de voir établir sur une base méthodique les investigations nécessaires pour évoquer les traces fugitives que nos ascendants ont laissées dans le sein de la terre pendant une incalculable succession de siècles. Et je pensais que la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière. »

Aujourd'hui, ce progrès grandiose est réalisé. L'Institut de Paléontologie humaine s'élève non loin du Muséum, la maison de Buffon et de Lamarck, de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire et de Lartet, de Quatrefages et de Gaudry.

Aujourd'hui même, son Directeur vient de le doter d'un livre qui marque l'étape franchie entre 1870 et 1920 dans les progrès de nos connaissances. Ceux qui m'ont suivi dans cette période peuvent comprendre ma joyeuse satisfaction en voyant cette nouvelle œuvre de Marcellin Boule.

Monseigneur,

Merci au nom des glorieux Morts. Leurs leçons demeurent, et leur souvenir vivant nous entraîne encore dans les nobles voies qu'ils avaient su ouvrir, et que généreusement Vous avez voulu élargir et prolonger au loin.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2938.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Saporte Jean-Paul, agrégé de Mathématiques, professeur de collège, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé

Professeur de Mathématiques au Lycée de Monaco, chaire commune au Lycée de garçons et aux Cours secondaires de jeunes filles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2939.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 30 janvier 1919, créant des Cours d'enseignement secondaire de jeunes filles au Lycée de Monaco;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Pelisson Marie, pourvue du Brevet supérieur et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice à Passins (Isère), mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Professeur de Classe préparatoire aux Cours secondaires de jeunes filles annexés au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2940.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Jantet Henriette, pourvue du Brevet supérieur, du Certificat d'études normales et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice du département de l'Ain, mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Professeur de huitième au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2941.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Gagneroy Anne-Valérie, pourvue du Brevet supérieur et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice privée à Monaco, est nommée Institutrice au Lycée de Monaco

et chargée à ce titre de la classe de dixième-onzième.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2942.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Etienne Palmaro, maréchal des logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;

Pierre Rocca, carabinier ;

Auguste Valetta, carabinier ;

Pierre Chavignois, carabinier-clairon.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Désiré Andoche, sous-brigadier de la Sûreté ;

Jean Fabre, sous-brigadier de la Sûreté ;

Constantin Deleuse, sous-brigadier de la Sûreté ;

Paul Fabre, agent de police ;

Pierre Gioffredi, agent de police.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix-huit décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2943.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée à la Demoiselle Joséphine Rondelli, au service de M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix-huit décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu les Ordonnances Souveraines des 20 octobre 1919, 16 et 17 janvier 1920, relatives aux Congrès et Expositions de Monaco de 1920 ; Vu l'Ordonnance Souveraine du 4 décembre

1920, désignant les Membres du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco ;

Vu la délibération, en date du 18 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement :

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La composition du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco, présidées par M. Bonjean, Chef du Laboratoire, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, et comprenant les Stations Thermales et Climatiques, les Bains de Mer et l'Hygiène, est modifiée comme suit :

Vice-Présidents :

MM. Camille Blanc, Maire de Beausoleil, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer ;

le Docteur Rey, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Cannes ;

Secrétaires :

MM. Bezault, Administrateur-Délégué de la Société Générale d'Épuration et d'Assainissement ;

Vermeylen, Administrateur-Délégué du Mont-Dore, Trésorier de la Classe ;

Membres :

MM. Baugnies, Administrateur-Délégué de Vichy-État ;

Maurice Bourgeois, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Voyages ;

le Docteur Chaumier, Directeur de l'Institut Vaccinal de Tours ;

J. Cubain, Ingénieur des Arts et Manufactures ;

le Docteur Danjou, Directeur de Niederbronn (Alsace) ;

Féraud, Adjoint au Maire de la Ville de Nice ;

le Docteur Francon, Président du Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains ;

Guesnier, Ingénieur des Arts et Manufactures ;

le Docteur Pitsch.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 20 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,

R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu la Loi du 14 août 1918, relative aux mesures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions prévues aux articles 37 et 38 de la Constitution, révisée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'Ordonnance en date du 23 août 1918, relative à l'Administration Communale, remettant en vigueur l'Ordonnance Souveraine du 7 mai 1910, sur le Conseil Communal ;

Vu la délibération, en date du 29 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Adolphe Blanchy, Attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, est désigné pour faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la Liste Electorale pour l'année 1921.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 29 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 2 mars 1911, sur le Tribunal Criminel ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 4 décembre 1920 :

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La liste des personnalités appelées à faire, à tour de rôle, partie du Tribunal Criminel comme juges supplémentaires, pendant trois ans, est arrêtée ainsi qu'il suit :

MM. Auréglià Laurent, propriétaire ;

Bellando de Castro Louis, Membre du Conseil National ;

Blanchy Adolphe, Attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince ;

Bœuf Emmanuel, propriétaire ;

Ciais Clément, propriétaire ;

Curti Marius, Chef du Service des Routes de la S. B. M. ;

Crovetto Jules, courtier maritime ;

Franco Constant, Chef du Service Electrique de la S. B. M. ;

Gastaud Théophile, Conseiller Communal ;

Melin Jean-Baptiste, propriétaire ;

Neri Louis, Membre du Conseil National ;

Olivié Joseph, Adjoint au Maire.

ART. 2.

Ampliation du présent Arrêté sera adressée à M. le Directeur des Services Judiciaires.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 30 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,

R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'article 1^{er} de la Loi n° 36 du 15 novembre 1920, portant création d'un Bureau de Bienfaisance ;

Vu la délibération, en date du 29 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres du Bureau de Bienfaisance :

MM. Audibert, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ;

Doda, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ;

Nef, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge ;

Noghès, Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;

Laurent Aureglia, Ancien Président du 1^{er} Bureau de l'Office de la Prévoyance Mutuelle ;

Genin, propriétaire à Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 31 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,

R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911,
sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;
Vu Notre Arrêté en date du 18 octobre 1913;
Vu la délibération, en date du 4 janvier 1921,
du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie du Tribunal d'Expropriation, en vue de la réalisation des projets en cours pendant l'année 1921 :

MM. Aureglia Laurent ;
Bulgheroni Franz ;
Fontaine Henri.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires Diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement,
le 4 janvier 1921.

Le Ministre d'Etat :

R. LE BOURDON.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'organisation municipale du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1921 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 3 janvier 1921.

Le Premier Adjoint, f^{ms} de Maire :
ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les obsèques de M. Auguste Palmaro, ancien Conseiller Municipal, Chevalier du Mérite Agricole, ont eu lieu le jour de l'an, après-midi, à Mémont, au milieu d'une très nombreuse affluence.

Le corbillard disparaissait sous les fleurs et couronnes, dont la plupart avaient été offertes par des délégations.

Le deuil était conduit par MM. Joseph Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Charles Palmaro, Administrateur des Domaines de S. A. S. le Prince, et de Thubert, fils et gendre du défunt.

Dans le long cortège on remarquait S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat de la Principauté; MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement; Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; le Maire et les Membres de la Municipalité Mentonnaise; MM. Alex. Médecin, premier Adjoint faisant fonctions de Maire; J. Olivé, Adjoint; Colonel Roubert, Commandant Supérieur; Martiny, Conseiller Général, Directeur à la S. B. M., représentant du Conseil de cette Administration; les fonctionnaires du Département des Finances de la Principauté, ainsi que plusieurs personnalités et notabilités.

L'absoute a été donnée par le Curé archiprêtre G. Ortman.

A l'issue de la cérémonie funèbre, l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille, au cimetière du Château.

Plusieurs autorités et hauts fonctionnaires de la Principauté, empêchés d'assister aux obsèques, avaient fait parvenir leurs condoléances à MM. J. et Ch. Palmaro.

A l'occasion du renouvellement de l'année, l'Harmonie Municipale a donné une sérénade, devant l'Hôtel du Gouvernement, à S. Exc. M. Raymond Le Bourdon, Ministre d'Etat.

Sous la direction de M. Arguing, l'Harmonie Municipale a brillamment exécuté une marche héroïque, *Gourko*, de Janin-Jaubert et une ouverture, *Concordia*, de Fontenelle.

La sérénade s'est terminée aux accents de l'*Hymne*

Monégasque qui a été longuement applaudi par l'assistance qui s'était portée sur la place de la Visitation.

A l'issue de cette audition, S. Exc. M. Le Bourdon a reçu M. l'Adjoint au Maire et les Membres du Comité de l'Harmonie Municipale qui lui ont présenté leurs vœux de circonstance. Particulièrement sensible à cette démarche, M. le Ministre d'Etat a vivement remercié et formulé les meilleurs vœux pour la nouvelle année.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

L'Ecole des Cocottes

L'an dernier, en ce journal, nous avons dit de cette comédie réussie, — qui n'a contre elle que son titre — tout le bien que nous pensions. Qui sait même si nous n'en pensions pas davantage? Nous n'y reviendrons donc pas.

Excellamment jouée par M. Walther, de premier ordre dans le rôle du Comte de la Ferronnière, par MM. Hugnon, Champagne, Gandrille, par la distinguée, fine, talentueuse M^{lle} Delia-Col et par M^{lles} Brevannes, Klein, Dolly, Jackson, etc., la pièce spirituelle et osée de MM. Armont et Gerbidon ne laissa ni sommeiller le rire, ni reposer les braves un seul instant.

Espérons pour ces heureux auteurs que le succès qu'ils ont rencontré ne les abandonnera pas de si tôt, et, nous plaçant au point de vue de la pure morale, souhaitons que de cette très légère et très libre *Ecole*, il ne sorte pas un trop grand nombre d'élèves aussi remarquables que remarquées.

Mademoiselle Pascal.

Si l'on met de côté certaines qualités d'une grise exactitude dans la peinture du terre à terre de l'existence provinciale et une incontestable justesse d'atmosphère, il faut convenir que l'ouvrage de M. Martial Piéchaud, avec ses éclats inexplicables, et ses violences inexplicables, est parfois bien déconcertant. Les scènes, sans que rien les prépare, s'y succèdent hâtivement quand elles ne tombent pas les unes sur les autres comme des capucins de cartes. Vraiment, cela manque de métier à un point peut-être excessif.

Le sujet, mon Dieu, en vaut un autre, puisque dramatique et humain, et, il est probable, pour ne pas dire certain, qu'un Dumas fils en eût tiré un parti magnifique. Seulement, voilà....

M^{me} Jeanne Rolly, séduite évidemment par un rôle qui la met en scène pendant trois actes, surmena son talent, n'épargnant rien pour donner une physiologie des plus intéressantes à l'héroïne de la pièce. M^{mes} Emma Carina, Renée Franck, Delise Carina et MM. Fertinel et Serra ne ménagèrent ni leur bonne volonté, ni leurs forces pour s'acquitter de leurs tâches respectives.

Et, *Mademoiselle Pascal* reçut du public infiniment courtois qui fréquente le théâtre de Monte-Carlo, un accueil absolument flatteur.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

La *Symphonie Pastorale*, la sixième du cycle immortel, fait l'effet, dans l'œuvre entière de Beethoven, d'une immense et divine oasis, pleine de couchant et d'aurore, où l'on boit

à grands flots le parfum, le son et la couleur, où, soit dans le recueillement des choses, soit dans la subite colère des éléments, la nature fait entendre les souverainetés de sa voix éternelle, où le plus vaste enchanteur du monde musical pousse la poésie à ses dernières limites.

En cette composition, obéissant à la loi de la beauté, relevant de la plus sublime rêverie, celui que l'on a appelé l'Orphée germanique a extériorisé à miracle les harmonieuses splendeurs bouillonnantes en son cerveau génial, faisant dire l'ineffable à sa musique où la mélodie aux grandes attitudes s'enrichit de la toute puissance d'accords d'une magnificence inégalable et inégalée.

Certes, la musique de la *Pastorale* est descriptive; mais elle n'est pas que cela. Elle ne se confine pas dans la simple notation des sensations que font naître la douceur champêtre, le murmure des ruisseaux et le chant des oiseaux. Elle décuple, généralise l'impression des sentiments et, franchissant les limites étroites de la musique à programme, elle s'élève jusqu'à la peinture des états divers de l'âme humaine: d'abord heureuse, ensuite bouleversée, puis se rassérénant et, joyeuse de la sérénité retrouvée, remerciant Dieu en une hymne de reconnaissance d'une incomparable suavité de grâce...
Ah! cette musique, qui se promène comme un

merveilleux archet sur nos fibres sonores, que de pensées elle suggère, que d'images elle dresse en nos imaginations, que d'échos mélodieux ses idées éveillent en nous!... Quel magique évocateur que Beethoven!

M. Léon Jehin a dirigé en maître chef d'orchestre la symphonie qu'il admire et aime en bel artiste qu'il est. Car il faut admirer, aimer et posséder complètement une œuvre pour en donner une exécution d'un pareil respect, d'un semblable souci des plus petites nuances, d'un sentiment aussi parfait de la beauté, d'une ampleur aussi magistrale et d'une telle supériorité. Obéissant à une impulsion venue de si haut, les admirables instrumentistes qui composent l'orchestre du Théâtre de Monte-Carlo, comprenant la grandeur de leur devoir, se sont littéralement surpassés.

Aussi, à cette valeureuse phalange d'artistes, que M. Léon Jehin mène à la victoire avec tant d'autorité, adressons-nous mille compliments et crions-nous hautement: merci!

Dans l'interprétation du long et souvent charmant *Concerto pour violoncelle et orchestre* du vieil Haydn; de l'intéressant, gracieux et très musical *Adagio* de la *Suite Symphonique* de M. Léon Jehin, et de l'*Allegro appassionato* de Saint-Saëns, M^{me} Marguerite Caponsacchi se tailla un succès personnel des plus enviables.

Jouant du violoncelle en artiste rompue aux dernières difficultés de la virtuosité, elle a su faire apprécier unanimement ses sérieuses et brillantes qualités d'exécutante, les joliesse de son style et la sûreté de son goût. On a beaucoup, beaucoup applaudi M^{me} Caponsacchi et l'on n'a point eu tort.

La curieuse *Rapsodie sur des Thèmes Suédois* de Jesler et les *Danses Slaves* de Dvorack figuraient, non sans bonheur, au programme de ce concert digne des plus sincères éloges.

A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement, de défaut, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 22 janvier 1920, enregistré.

Entre **Testa Jean**, employé d'Administration, demeurant à Monaco,

Et **Boldrini Mathilde**, son épouse, domiciliée de droit à Monaco, mais actuellement sans domicile ni résidence connus.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Boldrini, épouse Testa, « et prononce le divorce, avec toutes ses conséquences « de droit, entre les époux dont s'agit, aux torts et griefs « de la défenderesse défaillante. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 9 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 4 janvier 1921.

Le Greffier en Chef : RAYBAUDI.

AVIS

Messieurs les créanciers de la Société GUERRA et TRUCCHI, en liquidation, sont informés qu'ils devront produire l'état de leur créance avant le 31 courant, à peine de forclusion, entre les mains de M. Chiappori, architecte, boulevard de l'Ouest, chargé de cette liquidation par procuration de M^e Le Boucher, notaire à Monaco.
J.-B. CHIAPPORI.

2^e AVIS

M. SOLAMITO Laurent, demeurant rue Plati, 22, à la Condamine, a acquis de M. TIRABOSCHI Frédéric, un équipage complet, composé d'une victoria et accessoires.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété de Monaco a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le
Mercredi 19 Janvier 1921

de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les trois premiers trimestres de 1919, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, etc.